



• Dossier à remettre 15 jours avant la date du rendez-vous

• La présence des 2 partenaires est obligatoire le jour du rendez-vous

## Demande de PACS

### Pièces à fournir

- Une convention de PACS, cerfa N° 15726\*02 (à retirer en mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr))
- Une déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur\* de non-parenté, non alliance et de résidence commune, cerfa N°15725\*02 (à retirer en mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr))
- Un acte de naissance de moins de 3 mois pour chaque partenaire (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Une pièce d'identité en cours de validité pour chaque partenaire
- Pièces complémentaires pour le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique
- Pièces complémentaires pour le partenaire étranger ([service-public.fr](http://service-public.fr))

**\*en cas de fausse déclaration, des poursuites peuvent être engagées (amende jusqu'à 75 000€ et 5 ans de prison)**